

Les paiements pour services écosystémiques



Les paiements pour services écosystémiques (PSE) sont un outil économique permettant aux utilisateurs de services écosystémiques de payer les fournisseurs desdits services afin de continuer ou d'améliorer leur approvisionnement. Les systèmes de PSE portant sur l'environnement marin commencent à susciter de l'intérêt, mais en 2017, on trouve peu d'exemples concrets au sein de l'OIO.

Stratégies actuelles et potentielles à l'échelle communautaire :

- *Projets de compensation carbone communautaire* : vente de crédits carbone sur le marché carbone volontaire afin d'utiliser les revenus pour appuyer la gestion forestière et le développement communautaire.
- *Autres systèmes de PSE* : une proposition actuellement débattue aux Seychelles consisterait à faire en sorte que l'autorité des parcs nationaux soit payée pour sa gestion forestière par les compagnies d'eau embouteillée en échange d'une eau plus propre, et que les hôtels payent les autorités responsables du parc marin pour la gestion de ce dernier afin de garantir un environnement marin de qualité plus attrayant pour les touristes.

Hypothèses en matière de résilience : Les paiements effectués dans le cadre de ce programme soutiennent la gestion et la restauration de l'environnement, avec des avantages en termes de revenus et de ressources à la fois pour l'utilisateur et pour le fournisseur de services écosystémiques.

Impacts écologiques

Positifs

Les données limitées dont nous disposons semblent indiquer :

- Une amélioration au niveau de la conservation des ressources
- Que des écosystèmes mieux protégés et mieux gérés (par exemple, les mangroves) permettent de fournir plus de services/bénéfices écosystémiques.

Négatifs

- Il n'existe pas de preuve tangible de réussite en ce qui concerne la restauration de l'écosystème (la restauration des mangroves par exemple). Voir fiche de synthèse n°13.

Conséquences en matière de résilience écologique

- Aucune preuve n'a pu être relevée, mais il est communément admis que des écosystèmes mieux protégés et mieux gérés peuvent présenter une meilleure résilience face au changement.

Impacts sociaux

Positifs

Les données limitées dont nous disposons semblent indiquer que les systèmes de PSE peuvent :

- Soutenir des moyens de subsistance alternatifs et des initiatives de développement communautaire.
- Réduire les comportements illégaux (le braconnage et l'abattage de bois par exemple).

Il a été suggéré que les systèmes de PSE pourraient :

- Augmenter les revenus des producteurs de services écosystémiques.
- S'attaquer à la réduction de la pauvreté (ce qui pourrait être un avantage imprévu).
- Potentiellement permettre une meilleure compréhension et une clarification des droits du ou des détenteur(s) pouvant légalement gérer les ressources naturelles
- Renforcer les institutions et soutenir la coopération.

Négatifs

Si les éléments de preuve sont insuffisants, il a cependant été suggéré que :

- Il peut être difficile de garantir des programmes équitables, loyaux et durables en cas d'occupation communale des terres.
- Les PSE peuvent fragiliser les motivations culturelles et éthiques pour la protection de l'environnement.
- La participation devrait se faire sur la base du volontariat, mais la pauvreté peut rendre cette participation obligatoire.
- Les systèmes de PSE peuvent altérer l'accès aux ressources.

Conséquences en matière de résilience sociale

- Aucune preuve n'a pu être relevée, mais les communautés pourraient devenir plus résilientes si les revenus augmentent et que les droits légaux sur les ressources sont clarifiés.
- Cependant, la résilience peut être fragilisée si l'accès aux ressources est réduit ou s'effectue par le biais de dispositifs inéquitables.

Échelle spatiale : Variable

Échelle temporelle : Une fois mis en place, les paiements peuvent être annuels ou plus fréquents (selon le régime appliqué).

Étude de cas : Mikoko Pamoja

Situé dans la baie de Gazi, dans le sud du Kenya, Mikoko Pamoja est un projet communautaire de préservation et de restauration des mangroves qui utilise la vente de crédits carbone pour permettre la préservation des mangroves. Depuis 2013, le projet est accrédité par Plan Vivo, avec comme objectif la vente de 3000 tonnes d'équivalent CO₂ par an sur le marché carbone volontaire pendant 20 ans. C'est le premier projet communautaire de ce type qui vend avec succès des crédits carbone de mangrove à travers le monde. Les différents volets du projet comprennent notamment la restauration des zones de mangroves dégradées, la protection des mangroves existantes, l'éducation à travers la sensibilisation à l'importance des mangroves dans les écoles et auprès du grand public, et le financement de projets de développement communautaire.

Cette stratégie s'est-elle avérée efficace ? 117 hectares de mangroves sont désormais protégés et 0,4 hectares sont replantés chaque année. Les membres de la communauté Gazi (en particulier les femmes) semblent bénéficier de différentes sources de revenus liées à la mangrove, par exemple les activités d'apiculture et d'écotourisme, les projets de construction d'écoles, l'achat de livres, l'installation de pompes à eau et la production de bois de chauffe et de construction provenant de sources alternatives. Ce succès est le résultat de processus transparents qui bénéficient d'un soutien actif et de la participation des membres de la communauté ainsi que d'une interaction continue entre la communauté locale, la communauté scientifique et les acteurs gouvernementaux.

Les défis de ce projet : S'agissant d'un système de PSE de taille modeste, il est difficile de réaliser des économies d'échelle et de vendre aux prix du marché mondial. Les revenus sont également incertains en raison de la fluctuation des prix du marché et des difficultés à trouver des acheteurs. Le reboisement des mangroves n'a pas toujours été couronné de succès et l'exploitation illégale du bois reste problématique.

Application future : Ce modèle est utilisé pour promouvoir des projets similaires dans toute l'Afrique de l'Est.



Suggestions de lecture

Binet, T., Failler, P., *et al.* 2013. First international payments for marine ecosystem services: the case of Banc d'Arguin National Park, Mauritania. *Global Environmental Change* 23: 1434–1443.

Bladon, A.J., Short, K.M., *et al.* 2016. Payments for ecosystem services in developing world fisheries. *Fish and Fisheries* 17(3): 839–859

Brown, K., Daw, T., *et al.* 2008. Ecosystem services for poverty alleviation: marine and coastal situational analysis synthesis report. <http://www.espa.ac.uk/files/espa/Marine%20and%20Coastal%20-%20Synthesis%20Report.pdf>

Lau, W.W.Y. 2013. Beyond carbon: conceptualising payments for ecosystem services in blue forests on carbon and other marine and coastal ecosystem services. *Ocean and Coastal Management* 83: 5–14

Locatelli, T., Binet, T., *et al.* 2014. Turning the tide: how blue carbon and Payments for Ecosystem Services (PES) might help save mangrove forests. *Ambio* 43(8): 981–995. <http://doi.org/10.1007/s13280-014-0530-y>

Mikoko Pamoja Community Carbon Project. Accessed 2017. <http://www.planvivo.org/project-network/mikoko-pamoja-kenya/>

Mikoko Pamoja Community Organization. 2017. *2015–2016 Plan Vivo Annual Report Mikoko Pamoja*. http://www.planvivo.org/docs/2016_Annual-Report_Mikoko-Pamoja_.pdf

Mohammed, E.Y. 2012. *Payments for coastal and marine ecosystem services: prospects and principles*. <http://pubs.iied.org/17132IIED/>

Wylie, L., Sutton-Grier, A.E. and Moore, A. 2016. Keys to successful blue carbon projects: Lessons learned from global case studies. *Marine Policy* 65: 76–84.